

# Acid'Oxy

## Détartrant peroxydé oxydant fort pour machine à traire et robot de traite

### 1. PROPRIETES :



Utilisable en agriculture biologique\*.



ACID'OXY est un acide détartrant, oxydant, non moussant qui dégrade les matières organiques et minérales dans les circuits.

S'utilise en laiterie et en élevage pour l'entretien de la machine à traire et des lactoducs.



ACID'OXY est un produit concentré, qui peut s'utiliser dilué à partir de 0,5%.

### 2. MODE D'EMPLOI :

Application	Dose d'utilisation	Température d'utilisation	Temps de contact
Circulation Laiterie, machine à traire	0,5% à 1%	Ambiante et jusqu'à 75°C	7 à 12 min

Un temps de circulation de 15 min est idéal pour un excellent résultat de nettoyage.  
Rincer à l'eau potable.

ACID'OXY s'utilise en alternance avec un alcalin comme BASE ACTIV PLUS (réf. 2242), de manière à assurer un nettoyage complet et économique.

Sécurité : Ne jamais mélanger ACID OXY avec un produit alcalin ou chloré.

### 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore à légèrement jaune
pH 1%:	< 2,5
Densité:	1,14 g/cm <sup>3</sup> +/- 0,02
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Contient parmi d'autres composants (Règlement (CE) N°648/2004) :	Entre 5% et 15% : phosphates, agent de blanchiment oxygéné.

#### **4. CONDITIONNEMENTS :**

Disponible en :

- Bidon de 24 Kg. Réf. 001140806,\*\*
- Fût de 72 kg. Réf. 001140808,\*\*
- Fût de 220 Kg. Réf. 001140892.\*\*
- Container de 1100kg. Réf. 001140897.

*\*\* Ces conditionnements, peuvent être valorisés via le service de collecte EVPHEL proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR. Bien vider, rincer et égoutter l'emballage.*

#### **5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :**

**Produit strictement professionnel.**

Formule déposée au centre antipoison Européen (PCN). Réf 1408.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.com](http://www.hydrachim.com)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.*

*Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.*

*Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires (Arrêté du 08/09/1999 et ses amendements). Rinçage obligatoire.*

*\*Produit utilisable en agriculture biologique uniquement en condition de laiterie conformément au règlement (UE) 2018/848 (et ses amendements).*

**N° de révision 2.10.2024-V2**